Numéro de client: 2 210 528 866
Numéro de facture: 708 173 772 296
Votre numéro de TVA: BE 0505 988 127

Votre code d'activation web: 1009319472
(engie.be/inscrire)

961/BEPERWN1

SRL M PRODUCT
RUE D'EMINES 64
5080 RHISNES

Une question?

engie.be/fr/professionals/contact
Contact Center: 078 78 20 20
accessible : lu-ve 8:00-18:00
Lettres: Engie
Boulevard Simón Bolívar 36 • 1000 Bruxelles

En cas de panne électrique: 078 78 78 00 (24h/24)
(gestionnaire de réseau ORES (Namur))

Date de facture 9 novembre 2026

Facture d'acompte

période novembre 2026

Adresse de consommation: RUE D'EMINES 64, 5080 RHISNES **Votre contrat d'énergie**	hors TVA	TVA
Électricité - EAN 541449060007351799	264,79	21%
	0,52	<1>
Total (hors TVA)	265,31	
Total montant TVA	55,61	
Total (TVA comprise)	**€ 320,92**	

Scannez le code QR avec votre caméra
pour payer cette facture rapidement en toute sécurité

Veuillez payer le montant de € 320,92 avant le 27 novembre 2026.
- Sur le compte IBAN **BE46 0003 2544 8336** (BIC = GEBABEBB) d'Electrabel sa
- Avec la communication structurée suivante +++**408/1325/40865**+++

Les montants susmentionnés sont toujours exprimés en euros.

En réglant vos factures à temps, vous vous épargnez des frais inutiles. En cas de retard de paiement, nous sommes contraints de vous envoyer un rappel. Le coût éventuel de ce rappel (€ 10,00) vous est alors facturé.

Information TVA pour les entrepreneurs

régime TVA	**base TVA**	**TVA**
21%	€ 264,79	€ 55,61
<1> Exonération art. 28 du code TVA	€ 0,52	-
Total	**€ 265,31**	**€ 55,61**

P.CABN.3782.Y.0.D.10112026.v51.000000 p1/2

Easy pro (prix variable), 1 an

Version : 24/05/2026

Votre contrat pour l'électricité a commencé le 24 juillet 2026, a une durée de 1 an et se poursuivra ensuite tel qu'il est décrit dans les conditions particulières spécifiques de votre contrat. Vous pouvez mettre fin à votre contrat à tout moment, sans indemnité, moyennant le respect d'un préavis écrit de maximum trois semaines à compter de la date de la demande de changement. Si, pour l'ensemble de vos points de raccordement au réseau de distribution, vous consommez plus de 100 MWh d'électricité ou 100 MWh de gaz naturel sur base annuelle, calculé sur la base de votre consommation annuelle estimée comme défini par le gestionnaire du réseau de distribution, vous ne pouvez résilier votre contrat concerné à durée déterminée qu'à la fin de la durée en cours moyennant un préavis écrit au plus tard 1 mois avant l'échéance de la période en cours. Si vous résiliez votre contrat avant l'échéance de la durée en cours, vous nous êtes redevable d'une indemnité de préavis comme déterminé dans votre contrat. La période en cours actuelle prend fin le 23 juillet 2027. Vous avez choisi de l'électricité 100% verte.
Vous trouverez les conditions générales et spécifiques sur engie.be
Si vous ne disposez pas d'internet, vous pouvez demander ces informations en appellant le Contact Center au 078 78 20 20

L'énergie la moins chère est celle que vous ne consommez pas. ENGIE vous aide à réduire votre consommation jusqu'à 30% et à diminuer vos émissions de CO2. Pour plus d'infos surfez sur engie.be/conseils-pro.

Origine de la livraison d'électricité

L'électricité est issue de différentes sources.
Origine de l'électricité mise à votre disposition Easy pro: sources d'énergies renouvelables (100% vert).
Origine de la livraison totale d'électricité de votre fournisseur: sources d'énergies renouvelables (44,65%), cogénération de qualité (0%), combustibles fossiles (24,52%), nucléaire (30,83%), inconnu (0%).

Pour plus d'informations sur les déchets radioactifs et les émissions CO2, surfez sur:

- *climat.be*
- *ondraf.be*

Questions ou plaintes

Pour toute question sur votre facture, contactez-nous par e-mail via engie.be/fr/professionals/contact, par téléphone au 078 78 20 20 ou par courrier à ENGIE, Boulevard Simón Bolívar 36, 1000 Bruxelles. Si vous estimez que votre facture intermédiaire ne correspond pas (plus) à votre consommation actuelle, nous adapterons le montant après accord des deux parties.
Pour chaque question adressée au service clientèle, ENGIE s'engage à répondre dans les 10 jours ouvrables suivant la réception.
Nous mettons tout en œuvre pour répondre au mieux à vos demandes. Au cas où vous ne seriez pas satisfait de notre réponse, vous pouvez également vous adresser au Service de Médiation de l'Énergie en complétant un formulaire de plainte disponible sur le site www.mediateurenergie.be, par courrier au Service de Médiation de l'Énergie, Boulevard Roi Albert II 8 boîte 6, 1000 Bruxelles, par fax au 02 211 10 69 ou par téléphone au 02 211 10 60.
Pour des simulations tarifaires, vous pouvez vous adresser au site cwape.be du régulateur régional compétent.
La Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) propose sur son site creg.be un aperçu des avantages et possibilités de changer de contrat ou de fournisseur ainsi que de l'évolution des tarifs.

Déménager

Vous déménagez bientôt ? Réunissez les informations nécessaires et contactez notre Services Clients via notre page de contact (engie.be/fr/energie/electricite-gaz/demenager) ou via la Ligne Énergie au 078 35 33 33. Vous voulez être sûr de disposer de toutes les données ? Dans ce cas, nous vous conseillons d'utiliser le document de reprise des énergies que vous pouvez trouver sur le site internet du régulateur du marché de l'électricité et du gaz: cwape.be.

Clients Protégés

Pour plus d'informations sur les frais éventuels en cas de retard de paiement, le statut de client protégé et les avantages qui y sont associés, veuillez consulter le site internet d'ENGIE (engie.be/fr/energie/elektriciteit-gas/prijzen-voorwaarden).